



MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE CLORIDORME

Avis public

Est par la présente, donnée par la soussignée, la directrice générale par intérim

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cloridorme a adopté, en séance ordinaire du 8 mai un projet de règlement, numéro 2023-04 portant sur la démolition d'immeubles patrimoniaux.

QU'une séance de consultation se tiendra **lundi le 10 juillet à 18h45**.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Cloridorme, ce 3 juillet 2023

Léona Francoeur, directrice générale par intérim

Je certifie que j'ai publié cet avis à l'hôtel de ville : 472 rte 132 ainsi que sur le site facebook de la municipalité de Cloridorme en date du trois juillet deux mille vingt-trois.

Léona Francoeur, Directrice Générale par intérim